



Population : 9,304 millions d'habitants
Superficie du Pays : 56 785 km²
Langues officielles : Français.

Année de création du Conseil : 2019

Année d'adhésion à l'UCESA : 2021

Contact :
Tel :
Email :

Missions

- Le Conseil a pour mission de donner son avis sur toutes les questions portées à son examen par le Président de la République, le gouvernement, l'Assemblée nationale, le Sénat ou toute autre institution de la République.
- Il contribue, par ses avis, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques à caractère économique, social, culturel, scientifique et environnemental.
- Il promeut le dialogue et la coopération avec les conseils et organisations des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

Organigramme

Le Conseil est composé de quatre organes :

- le président,
- l'assemblée générale,
- le bureau,
- les commissions.

Composition

- Le président du Conseil est : Nommé par le chef de l'Etat,
- Mandat du président : 4 ans, renouvelable deux fois,
- Le nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil : 2
- Le nombre de conseillers siégeant au sein du Conseil : 73
- Nomination du secrétaire général du Conseil : Nommé par décret du chef de l'Etat.

Partenariats

Utilité des partenariats :

- accès à du financement : oui
- conduite de projets, d'actions communes : oui
- Organisation d'évènements conjoints : oui
- Partage de bonnes pratiques : oui
- Accès à des données scientifiques, des rapports d'experts : non
- Dons de moyens techniques : logiciels, ordinateurs, serveurs : non

Les partenaires et affiliations actuels :

- UCESA
- UCESIF
- CESE Maroc
- CESE France

Président du Conseil

Fonctionnement

Le conseil :

- A la capacité de s'auto-saisir sur les sujets de son choix,
- Peut être saisi par le chef de l'Etat,
- Par la société civile organisée,
- Peut être saisi par le chef du gouvernement, l'Assemblée nationale, le Sénat.

Fréquence des réunions du conseil : une fois par mois

Existence d'un règlement intérieur : oui

Communication des décisions ou des activités au public :

- Dans le bulletin officiel

Comités et commissions

Les commissions permanentes du CESE sont les suivantes :

- La commission

Fréquence des réunions de ces commissions : au moins une fois par semaine

Financement

Budget de l'Etat

Consultation de la société

Le Conseil n'est pas encore opérationnel.

- Edifice dédié pour ses bureaux : oui
- Site internet : non
- Page Facebook : non
- Compte Instagram : non
- Compte X : non
- Intranet : non
- Serveur sécurisé : non
- Compte de messagerie officiel et privé : non

